
« Né pour être esclave » : migration transnationale des bergers d'une *comunidad* andine

Monique Nuijten *Université Wageningen, Pays-Bas*

David Lorenzo *Université de Roskilde, Danemark*

Traduit de l'anglais par Michel Tanguay, Montréal

Résumé : Cet article traite de la migration transnationale de bergers péruviens des Andes centrales vers des ranchs de la côte ouest des États-Unis. Sur la base de recherches ethnographiques dans la *comunidad campesina* (communauté paysane) de Usibamba, nous nous intéressons aux conséquences de cette migration à long terme pour les familles restées au pays, en particulier les épouses, et pour le fonctionnement de la *comunidad campesina*. Nous analysons de quelles manières paradoxales cet exode des bergers remet en question le contrôle qu'exerce la *comunidad* sur ses membres, mais en même temps renforce son régime disciplinaire. Des exemples empiriques montrent comment le rôle des femmes dans la *comunidad* évolue en réponse à cet exode masculin.

Mots-clés : migrations transnationales, Andes, Pérou, *comunidad campesina*, bergers, rôles sexuels

Abstract: This article discusses the transnational migration of Peruvian shepherds from the central Andes to ranches on the west coast of the United States. On the basis of ethnographic research in the *comunidad campesina* (peasant community) of Usibamba, we delve into the consequences of this long-term migration for the families left behind, especially the wives, and for the operation of the *comunidad campesina*. We analyze the paradoxical ways in which the exodus of shepherds leads to a questioning of the control of the *comunidad* over its members but at the same time strengthens its disciplinary regime. Empirical examples show how the role of women in the *comunidad* is shifting as a result of this male exodus.

Keywords: transnational migration, Andes, Peru, *comunidad campesina*, shepherds, gender

Introduction : l'exode des bergers des Andes

J'ai été surprise de recevoir un appel de Diego en provenance d'une ville de la côte ouest des États-Unis; j'étais de retour chez moi après un long stage de terrain dans des communautés des Andes péruviennes. Je savais que Diego était parti pour travailler comme berger sur un ranch aux États-Unis. Malgré le plaisir que m'apportait la surprise de retrouver sa voix, ma joie se dissipa rapidement : le ton de sa voix ne laissait aucun doute sur le fait que les choses allaient très mal pour lui. Diego m'expliqua qu'après un mois de travail au ranch, il s'était évadé vers une ville voisine. Il ne pouvait plus endurer sa solitude et avait réussi à se cacher chez des amis péruviens. Il essayait de trouver du travail comme journalier au noir, parce que ses réserves financières s'épuisaient rapidement.

Dans le présent article, nous discutons d'une forme spécifique de migration transnationale, nommément celle des gardiens de moutons des hauts plateaux andins du Pérou vers des ranchs de la côte ouest des États-Unis. Le métier de berger est perçu comme un des moins désirables qui soient aujourd'hui, et c'est un emploi qui n'intéresse pas les citoyens américains à cause de la solitude, des responsabilités 24 heures sur 24, des mauvaises conditions de vie et des maigres salaires. L'industrie américaine des ranchs ovins compte donc sur l'apport de bergers d'origine étrangère pour garder ses troupeaux (Bedoya 2003). Les programmes américains de travailleurs étrangers (US Guest Work) autorisent des bergers à entrer aux États-Unis avec des visas spéciaux. On n'engage que des hommes comme bergers et ils n'ont pas la permission de faire venir leurs femmes et enfants. Les communautés andines constituent un bassin permanent de bergers qualifiés qui ont besoin de trouver des sources de revenu de remplacement (Altamirano 2004).

L'absence à long terme d'un nombre important d'hommes perturbe de façon significative la vie dans les

villages d'où ils proviennent. Dans les pages qui suivent, nous discutons de divers aspects de cette migration sur la base d'une recherche ethnographique menée dans la *comunidad campesina* (communauté paysanne) d'Usibamba, une communauté paysanne du district de San José de Quero, à l'est de la capitale péruvienne Lima. Nous avons mené cette recherche à l'occasion de plusieurs études de terrain entre 2003 et 2008. Nous racontons l'histoire de la migration des bergers de ce coin des Andes vers les États-Unis et montrons ce que cet exil à long terme signifie pour les familles laissées derrière. Nous poursuivons avec une analyse des effets de cette migration sur le fonctionnement de la *comunidad campesina*, l'institution locale de régime foncier et d'exercice du pouvoir, dont l'organisation dépend lourdement du travail physique et de la participation active de ses membres masculins. Finalement, nous montrons comment, en réglementant la migration, les pratiques de gouvernance communautaire interagissent avec le domaine familial et contribuent activement à reformuler les rapports entre les sexes.

À Usibamba, la stricte réglementation communautaire relative aux émigrants a engendré un régime transnational de discipline et de punition. Nous pourrions dire que les migrants d'Usibamba sont pris entre, d'une part, un régime d'exploitation d'une main d'œuvre migrante internationale, et d'autre part, un régime disciplinaire excessif de gouvernance communautaire. Les Usibambinos désignent les deux systèmes comme des régimes « d'esclavage ». Le présent article s'intéresse à la symbiose entre ces deux régimes. Pourquoi les migrants d'Usibamba demeurent-ils membres de la *comunidad* quand celle-ci leur fait payer si lourdement leur absence? Pourquoi les migrants font-ils preuve de tant de soumission à suivre les règles et à subir les punitions imposées par les autorités communautaires, et acceptent-ils les insultes et l'hostilité exprimées par leurs collègues *comuneros*? Nous montrerons qu'en exerçant sa protection sur les épouses des migrants restées au village, la communauté renforce son emprise sur les *comuneros* absents. Simultanément, plusieurs épouses assument les responsabilités de leurs maris absents, et en conséquence, les relations entre les sexes dans la *comunidad* basculent. Il en résulte une situation fascinante où la *comunidad campesina* andine, essentiellement masculine, et qui en tant qu'institution de gouvernance locale dépend de la collaboration active de ses membres, se trouve simultanément affaiblie, renforcée et « féminisée » par la migration transnationale des bergers.

Les femmes et les enfants « laissés derrière »

Quand Diego est parti pour les États-Unis, sa femme Julia est restée derrière avec leur fille de trois ans, et enceinte de leur deuxième enfant. Sa grossesse n'était pas facile. Quand Diego s'est enfui du ranch aux États-Unis, il s'est passé vingt jours avant que Julia reçoive de ses nouvelles. Elle s'était beaucoup inquiétée. De plus, elle avait dû endurer les insultes et les insinuations de la femme de Vicente, l'homme qui avait offert à Diego l'emploi de berger au ranch. Actuellement, la commission versée à un Usibambino (un citoyen d'Usibamba) qui vous trouve un emploi aux États-Unis est de l'ordre de 3 500 à 4 000 dollars américains; normalement, le bénéficiaire paie de 2 500 à 3 000 dollars avant le voyage, et son épouse au village paie le solde après que son mari ait travaillé un certain temps au ranch. La femme de Vicente prétendait que le second paiement lui était toujours dû. Elle reprochait à Julia le fait qu'en s'enfuyant du ranch, Diego avait entaché la réputation de Vicente et qu'il serait désormais impossible de faire embaucher de nouveaux Usibambinos au ranch. Elle blessait aussi Julia en faisant allusion à « la vie de liberté » de Diego aux États-Unis. « Tu es idiote, Julia, Diego ne reviendra pas, il commence une nouvelle vie aux États-Unis. Au ranch, ils travaillent pendant 24 heures, et ils sont contrôlés. Mais qui contrôle Diego maintenant qu'il a quitté le ranch? » Julia a rapidement payé les 1 000 dollars qu'elle devait pour ne plus avoir à endurer ces insultes et insinuations.

La grossesse de Julia s'est trouvée compliquée pour d'autres raisons que la fugue de Diego. Elle devait prendre soin de sa fille, s'occuper des animaux et gérer le magasin que Diego avait ouvert peu de temps avant son départ. Pour l'aider dans son travail et lui tenir compagnie la nuit, une jeune sœur de Julia s'était installée chez elle après le départ de Diego. En plus de l'aide qu'elle lui apportait, la présence de la sœur était une manière pour la famille de signifier aux autres villageois que Julia ne souhaitait pas de « compagnie ».

Le seul téléphone public à Usibamba se trouve dans un des magasins locaux. Les femmes des migrants se rassemblent ici pour parler à leurs maris quand, après plusieurs mois au ranch, les hommes font un court séjour dans une ville d'importance régionale aux États-Unis. En fait, Diego a entendu son fils pleurer pour la première fois grâce à ce téléphone public. À plusieurs reprises, quand Julia a réussi à rejoindre Diego sur son téléphone portable, celui-ci se trouvait dans un bar. Mais Julia n'a pas voulu lui en faire reproche. Bien que les femmes des migrants n'aient pas cette situation, elles comprennent

que les hommes aillent en ville de temps en temps pour avoir du bon temps, et c'est quelque chose qui est accepté pourvu qu'ils continuent d'envoyer de l'argent à leur famille à Usibamba. Selon les femmes, il est impossible qu'un homme demeure pour son contrat de trois ans sans avoir de relations sexuelles. « *La espera es larga y la carne es débil* » (l'attente est longue et la chair est faible) est un dicton répandu ici. C'est une réalité avec laquelle les femmes doivent composer aussitôt qu'elles apprennent que leurs maris vont partir vers un ranch nord-américain. Leur plus grande crainte est que leur mari se perde dans la boisson et flambe tout son argent dans les bordels. Comme le fait remarquer Mathers « un berger vit selon un cycle – six mois ou plus de vie organisée dans un ranch, puis départ en ville pour quelques semaines ou quelques mois de dérèglement avec une bonne soulerie. » (1975:8). Une autre inquiétude sérieuse de ces femmes est que leur mari ne fonde une autre famille aux États-Unis. Les femmes discutent de toutes ces questions entre elles quand elles sont assises autour du téléphone public et attendent les appels de leurs maris.

Les migrants de leur côté craignent que leurs femmes « esseulées, sans protection » ne deviennent « les proies » des hommes restés au village. La famille joue un rôle important dans la protection et le contrôle des femmes des migrants. Par exemple, on installe des membres plus jeunes de la famille (frère, sœur, cousins) dans le foyer de « ces femmes esseulées ». C'est aussi à cause de cette crainte que les Usibambinos exilés répètent continuellement pendant leur conversation téléphonique qu'ils ne sont pas partis pour leur plaisir. Ils insistent sur le fait qu'ils travaillent 24 heures par jour, dans des conditions très primitives, et qu'ils font ce sacrifice pour le bien de leur famille. Ils soulignent qu'ils passent leur temps à travailler et à économiser de l'argent, ce qui ne leur laisse pas le temps de penser à quoi que ce soit d'autre. Ce qu'ils ne disent pas, toutefois, c'est que tant de sacrifices méritent une récompense de temps en temps.

Julia s'inquiétait du fait que son magasin soit devenu beaucoup plus populaire chez les hommes de village depuis le départ de Diego. Pour se soustraire au harcèlement et éviter les ragots, elle ferma le magasin peu après la naissance de son fils. Et comme la somme de ses responsabilités devenait trop lourde à porter, elle vendit aussi quelques animaux. Diego lui reprocha ces décisions et à plusieurs reprises, lors de leurs conversations téléphoniques, il lui rappela que la personne qui souffrait le plus pour le bien de la famille, c'était lui. En général, les femmes d'émigrants se retrouvent avec une énorme charge de travail quand elles deviennent du jour au lendemain responsables de toutes les tâches agricoles, un

travail normalement accompli par leurs maris. Il est fréquent que d'importantes décisions relatives à la terre, à l'irrigation, à l'achat d'animaux ou à des travaux de construction demeurent la responsabilité des maris absents qui les communiquent par téléphone.

Les enfants souffrent aussi quand leur père s'éloigne, et cette absence peut devenir un événement traumatique. La réunification avec leur père après des années de séparation n'est pas nécessairement moins douloureuse. Les hommes sont blessés quand ils reviennent finalement à la maison et que leurs propres enfants ne les reconnaissent pas; ils les ont quittés enfants et les retrouvent adultes. Les migrants considèrent cette situation comme une des conséquences les plus déchirantes de leur absence prolongée.

Celia, la fille de Diego âgée de trois ans, commença à souffrir d'insomnie et de cauchemars quand son père partit pour les États-Unis. En plus des pleurs et des cauchemars, il n'est pas rare que des enfants se retrouvent avec des problèmes d'estomac (diarrhées et vomissements) et des fièvres après le départ de leur père. Les mères expliquent ces maladies en disant que l'enfant « a pris peur » (*tiene susto*) (Pribilsky 2001).

Les Usibambinos décrivent le *susto* (la frayeur) comme la perte de l'âme, qui se produit quand un événement dramatique survient dans la vie de quelqu'un. On perçoit la séparation soudaine d'avec leur père comme un événement perturbateur dans la vie des enfants, qui provoque la fuite de leur âme hors du corps. Puisqu'il s'agit d'une maladie spirituelle, le *susto* ne peut pas être diagnostiqué ou soigné par un médecin conventionnel. Pour guérir le *susto* il faut avoir recours à des traitements rituels : les mères préparent ou achètent au marché des sirops préparés à partir de différentes espèces de fleurs. Quand le *susto* est vraiment fort, on appelle le *curandero* (le guérisseur rituel) pour qu'il accomplisse la *limpia* (le nettoyage), qui implique entre autres de frotter un cochon d'Inde vivant sur le corps de l'enfant. Au cours du rituel, l'animal finit par mourir. Ce rituel est devenu assez fréquent chez les familles dont le père est à l'étranger.

Comme beaucoup d'autres enfants de migrants, Celia a « pris peur » depuis le départ de Diego. Julia a acheté des sirops de fleurs et l'a fait frotter avec un cochon d'Inde pour la calmer. Chaque fois que Julia appelle Diego, Celia demande à parler à son père et à écouter sa voix, répétant toujours la même question : « Papa, quand est-ce que tu reviens à la maison? » Comme son frère est né durant l'absence de Diego, Celia est jalouse d'avoir à partager avec lui la carte de crédit téléphonique de 10 minutes, mais Julia lui rappelle que son père veut aussi entendre les pleurs de son fils. Julia s'inquiète du fait que

son fils ne connaisse pas son père avant le retour de ce dernier.

L'exemple de Diego et Julia montre comment l'émigration à long terme perturbe la vie familiale. Toutefois, comme nous le verrons, la vie familiale est aussi influencée par les mesures que prend la *comunidad campesina* – la principale structure d'exercice du pouvoir à Usibamba – à l'égard de ses migrants. Dans la partie qui suit, nous examinons comment la migration affecte le fonctionnement de la *comunidad* et les conséquences qui en résultent pour la vie familiale et les relations entre les sexes.

La comunidad et le pouvoir à Usibamba

Usibamba est un village d'environ 2500 habitants¹ situé à une altitude entre 3 600 et 4 100 m dans les hauts plateaux centraux du Pérou. La vie au village est dure à cause de la pauvreté, du manque d'infrastructures de base et des conditions climatiques extrêmes. Pour endurer ces conditions difficiles, les villageois recourent aux boissons alcoolisées, mâchent de la feuille de coca et ont de nombreuses festivités. L'élevage et l'agriculture sont les deux activités économiques les plus importantes du village. L'autre pivot de l'économie est la migration vers les villes régionales, vers la capitale Lima et vers les États-Unis.

La *comunidad campesina* d'Usibamba possède 3 640 hectares de terres et regroupe environ 450 membres. La majorité des ménages comptent au moins une personne qui est membre de la *comunidad*, et qui a donc accès à un lopin de terre individuel et à l'utilisation des pâturages communaux. En principe, seuls les hommes sont membres de la *comunidad*, mais dans certaines circonstances particulières, des femmes peuvent être admises comme *comuneras*, par exemple des veuves ou des mères célibataires qui agissent comme chefs de famille. Les femmes ont toutefois une position de seconde classe dans la *communauté* et leur droit d'accès aux terres est restreint.

La très vaste majorité des 3 640 hectares (ha) de terre de la *comunidad* d'Usibamba est divisée en lopins individuels. La *comunidad* demeure propriétaire de ces lopins et les *comuneros* ne reçoivent que des droits d'usufruit sur les terres. Le droit aux terres est régi par un système complexe de réglementation communale. Les jeunes hommes mariés de 18 ans deviennent *comuneros* en payant une cotisation. En échange de leur adhésion à la *comunidad* et de leur allocation de terre, ils doivent remplir plusieurs obligations. Par exemple, ils doivent prendre part aux *faenas*, des corvées organisées par la *comunidad* pour réaliser des travaux publics comme l'entretien des canaux d'irrigation, la construction de bâtiments et l'ouverture de chemin. Ces *faenas* se terminent toujours par des libations rituelles et un repas communautaire. La

non-participation aux corvées est punie par des amendes. Les *comuneros* doivent aussi participer à un large éventail de comités locaux de même qu'aux assemblées communales (*asambleas*) et en général ils doivent se comporter en citoyens responsables et respectables. Entre autres choses, cela signifie s'occuper de l'éducation de leurs enfants, ne pas se présenter aux réunions en état d'ébriété et obéir aux autorités communautaires. Ces comportements sont consignés dans un dossier personnel dont il sera tenu compte quand des terrains se libéreront et seront réalloués parmi les *comuneros*, en septembre de chaque année. Quand des *comuneros* désobéissent aux règles, leur terre peut leur être temporairement ou définitivement confisquée. Ils peuvent aussi être expulsés de la *comunidad*, ce qui signifie qu'ils perdent leurs privilèges de membres et que, s'ils sont réadmis plus tard, ils devront rebâtir leur « dossier » à partir de zéro.

Selon leur rapport avec la *comunidad*, on distingue différentes catégories de villageois avec diverses obligations et prérogatives. Ces catégories fluctuantes et controversées font l'objet de discussions et de redéfinitions continues, mais on peut les décrire comme suit. Un *comunero activo* (un membre actif de la communauté) est un membre de plein titre de la *comunidad* : il a l'obligation de participer à tous les travaux communautaires et d'être présent à toutes les assemblées. Il a droit de vote à l'assemblée générale et son allocation de terre atteint le maximum (5,5 hectares dont un maximum de 2 ha de terres irriguées). Nous pourrions dire que le *comunero activo* est le « citoyen de plein titre ». Pourtant, à cause de l'actuelle pénurie de terres, beaucoup de jeunes hommes qui deviennent membres de la *comunidad* ne reçoivent qu'un petit lopin de terre ou pas de terre du tout. Nous avons calculé par exemple que la superficie irriguée que possèdent les *comuneros actifs* est de moins de 1 ha, soit beaucoup moins que les 2 ha auxquels ils ont droit. Au fil des ans, les *comuneros* essayent d'agrandir leur part en réclamant les lopins de terre qui deviennent libres. Pour recevoir de nouvelles terres dans le processus de réallocation, il est important d'afficher un bon dossier en tant que *comunero responsable*. Toutefois, à cause de la pénurie actuelle de terres, même les *comuneros* « parfaits » n'obtiennent jamais une allocation complète de terre.

Un *comunero pasivo* (un membre passif de la communauté) est quelqu'un qui a pris sa retraite après 25 ans de service à la communauté. Il n'a plus l'obligation de participer aux corvées. Il n'a pas le droit de vote mais il peut prendre la parole dans les assemblées pour conseiller les membres actifs. Il a une allocation de terre réduite, de 4 ha. En d'autres mots, un *comunero pasivo* est un citoyen retraité qui reçoit beaucoup de respect en vertu de son

engagement passé envers la comunidad. Finalement, un *no-comunero* (non-membre de la communauté) est un résidant du village qui ne fait pas partie de la comunidad. Il n'a pas le droit de vote, mais il peut prendre la parole dans les assemblées, quoiqu'il soit beaucoup moins respecté et reçoive considérablement moins d'attention qu'un *comunero pasivo*. Les *comuneros* des diverses catégories sont sujets à des amendes différentes pour les mêmes manquements.

Il existe un clivage social marqué entre les *comuneros* et les *no-comuneros*. Même si les *no-comuneros* sont tenus de fournir du travail à la comunidad, ils ont moins d'obligations et paient des amendes moins lourdes que les *comuneros*. D'autre part, ils n'ont ni droit de vote ni d'allocation de terrain. On peut dire que les *no-comuneros* sont des citoyens de second ordre, avec moins d'obligations et moins de droits.

Il existe diverses raisons pour lesquelles des villageois ne deviennent pas membres de la comunidad. Certains peuvent être inéligibles (nouveaux venus, habitants de résidences multiples, « personnalités irresponsables ») ou encore expulsés de la comunidad. Des hommes qui n'ont pas besoin d'un accès aux terrains communaux pour gagner leur vie peuvent décider que le prix à payer pour devenir membre est trop élevé en regard des services qu'ils reçoivent en retour. Dans ce cas, on peut parler d'une forme d'auto-exclusion. C'est particulièrement le cas des hommes qui ne dépendent pas de l'agriculture pour leur gagne-pain, comme les travailleurs de la construction, les boutiquiers, les chauffeurs d'autobus et de taxi et les enseignants.

Pour les *comuneros*, le défaut de participer aux assemblées et aux *faenas* est puni par des amendes. Le régime disciplinaire qu'impose la comunidad à ses membres est tel que ceux-ci se définissent comme des « esclaves de la communauté ». Les *comuneros* se plaignent des assemblées communales qui sont longues et astreignantes, occupant facilement une journée entière, et du travail qu'ils doivent fournir sans contrepartie. Ces régimes de réglementation sévère et ces récriminations contre l'esclavage constituent un aspect bien documenté des comunidades campesinas au Pérou (cf. Degregori et Golte 1973). Simultanément toutefois, la comunidad est considérée comme une institution prestigieuse qui maintient l'ordre, la discipline et le sens des responsabilités, en d'autres mots, qui crée de « bons citoyens ». Les *comuneros* sont fiers d'être disciplinés et organisés, en contraste avec les *no-comuneros* qu'on décrit comme indisciplinés et anarchiques. Les *no-comuneros* sont considérés comme « libres » mais en même temps, des villageois de second ordre, un genre de « non-citoyens ». La situation de Diego,

que nous avons exposée en début d'article, est représentative à cet égard. Diego n'est pas un *comunero*, et aux yeux des *comuneros*, cela explique qu'il ait déserté du ranch aux États-Unis. En tant que *no-comunero*, selon eux, Diego manque de la discipline et de la maîtrise de soi que la participation à la communauté impose aux *comuneros* pendant leurs années de service. Selon ce raisonnement, Diego n'est pas capable d'endurer « l'esclavage des ranchs états-uniens » puisqu'il n'a pas été formé en tant « qu'esclave de la comunidad ».

Alors que de nombreux *comuneros* rêvent de travailler aux États-Unis pour échapper à la pauvreté, ils considèrent aussi que le travail en exil est une forme d'esclavage. Ils gagnent bien, mais dans des conditions de travail horribles, où ils sont victimes d'humiliation et de discrimination. Dans les mots d'un migrant *comunero* : « *Nosotros nacimos para ser esclavos siempre fue así y así sigue siendo todavía y seguirá por siempre* » (« Nous sommes nés pour être esclaves cela a toujours été ainsi et ça l'est encore et cela durera pour toujours »).

Tels étaient les gémissements d'Antonio à la fin de sa fête d'adieu avant de partir travailler dans les ranchs au Wyoming. Il était complètement saoul et en larmes au moment de proférer ces paroles, après avoir dit qu'il craignait d'être exploité par les *gringos* dans son emploi aux États-Unis (*voy a ser cholo de los gringos*)².

Certains déclarent explicitement qu'ils refusent de travailler pour les *gringos* [*no quiero ser cholo de los gringos*]. Ils préfèrent se plier au régime disciplinaire de la comunidad. Toutefois, un *comunero* qui s'exile pour travailler comme berger aux États-Unis n'échappe pas complètement non plus aux exigences de la comunidad. Nous verrons plus loin comment la comunidad fait payer chèrement les migrants pour leur absence.

Contexte et organisation de la migration des bergers

La migration des bergers d'Usibamba a commencé à la fin des années 1970, mais le vrai exode a pris place pendant les années 1980. Nous avons calculé qu'en 2005, 147 Usibambinos travaillaient aux États-Unis. L'émigration en général et celle des bergers en particulier n'est pas un phénomène nouveau dans les hauts plateaux centraux du Pérou (Paerregaard 1985). « Depuis au moins le début des années 1920, il existait un important mouvement de migration à partir des villages des hauts plateaux » (Roberts et Samianego 1978:248). Les Usibambinos ont aussi émigré vers Lima et vers les régions de forêt tropicale des basses terres de l'Oriente. À Lima, toutefois, les salaires sont faibles et le coût de la vie est élevé. La migration vers les basses terres tropicales n'est jamais

devenue populaire parce que les conditions climatiques sont très différentes de ce que connaissent les Usibambinos dans les Andes. À cause de ces raisons, la majorité des travailleurs migrants se déplacent au voisinage d'Usibamba, nommément vers les villes de Chupaca et Huancayo. L'attrait de l'émigration vers les États-Unis tient aux salaires très élevés en comparaison des revenus péruviens.

À l'origine de la migration des bergers de la région vers les États-Unis, il faut citer la Cerro de Pasco Copper Corporation, une société minière américaine établie en 1915 à La Oroya. Les villageois d'Usibamba travaillaient à la mine et gardaient aussi les troupeaux de la compagnie. Quand ses concessions furent expropriées durant la réforme agraire de Velasco Alvarado (1968-1975), la compagnie quitta la région. Mais le savoir-faire des bergers des hauts plateaux et leur capacité à travailler dans des conditions difficiles n'étaient pas passés inaperçus. De sorte qu'après leur retrait du Pérou au début des années 1970, les directeurs de ces sociétés commencèrent à recruter des bergers de la région pour leurs ranchs en Amérique du Nord, situés avant tout dans les états de l'Ouest (Altamirano 1998).

Dans le passé, on engageait comme bergers des Basques d'Espagne ou de France, familiers avec la garde des moutons dans les Pyrénées, mais vers 1965, les Péruviens ont commencé à remplacer les Basques qui n'étaient plus intéressés à ce travail (Pericles 2001, León 2001). En 1969, la Western Ranch Association ouvrit un bureau de recrutement à Lima pour trouver des bergers des hauts plateaux pour le compte des ranchers américains. Au début de 1972, une cinquantaine de bergers péruviens étaient entrés aux États-Unis avec des contrats officiels (Douglass et Bilbao 1975:324).

L'admission aux États-Unis de bergers péruviens a lieu dans le cadre de contrats pour des employés agricoles avec un visa H-2A d'une durée maximale de trois ans. Ce visa ne demeure valide que tant qu'ils travaillent comme bergers. À la fin du contrat, l'ouvrier agricole doit retourner au Pérou. La plupart des bergers sont recrutés au Pérou par des représentants de deux grandes associations de ranchers nord-américains : la Western Ranch Association (WRA) basée en Utah et les Mountain Plains Agricultural Services (MPAS) basés au Wyoming³. Pour obtenir un contrat, un berger doit avoir plus d'un an d'expérience à garder des troupeaux de plus de 1000 bêtes en pâturage ouvert. De plus, les candidats doivent passer un examen de connaissances et de savoir-faire. Quand un candidat est choisi, ses frais de voyage vers les États-Unis sont défrayés par le ranch.

En plus des procédures et des examens officiels, les réseaux de village jouent un rôle central dans l'obtention d'un emploi à l'étranger. Cette pratique qui consiste à *jalar* (tirer) les autres membres de la comunidad dans les réseaux de migration est une tradition de longue date dans les Andes. Dans le passé, quand un berger d'Usibamba travaillant aux États-Unis apprenait l'ouverture d'un poste, il en informait immédiatement ses compères du village qui pouvaient entamer les démarches officielles. À cette époque, le nouveau berger versait son premier mois de salaire en guise de remerciement à celui qui l'avait « tiré ». Aujourd'hui, les intermédiaires sont des gens qui travaillent depuis plusieurs années aux États-Unis, et les honoraires qu'ils demandent pour leurs services ont augmenté en même temps que la demande pour leurs services : ils atteignent aujourd'hui de 3 500 à 4 000 dollars. La réputation du propriétaire du ranch (*patrón*) de même que l'état où est situé le ranch sont des facteurs qui influent sur le prix de la recommandation (MREP 2005).

Les bergers travaillant aux États-Unis subissent beaucoup de pression pour faire appel à de nouveaux membres de leur famille et les recommander aux intermédiaires et employeurs (*patrón*). Sans une telle ouverture, il est presque impossible d'être embauché comme berger (Paerregaard 2002:129). Le fait qu'un parent migrant néglige ou refuse de vous recommander est source de ressentiment et de conflit parmi les familles d'Usibamba. En contrepartie, pour la réputation des intermédiaires, il est très important que les bergers qu'ils font venir fassent preuve de fiabilité et de compétence. Sinon, les intermédiaires se retrouvent en difficulté face aux propriétaires de ranchs. C'est pour cette raison que Vicente, l'intermédiaire de Diego, était très en colère contre lui pour avoir déserté son emploi après seulement un mois.

Le revenu des bergers aux États-Unis varie entre 650 et 1200 dollars US par mois (MREP 2005). Cet écart important dans les rémunérations tient au fait qu'en Californie, contrairement aux autres états, les syndicats ont réussi à faire hausser la rémunération des bergers (La Opinion 2001). L'employeur assure généralement le gîte et le couvert au ranch. Les bergers vivent dans des tentes ou des roulottes dans des pâturages lointains, complètement isolés du reste du monde. Ils travaillent de longues heures, nourrissant les animaux, intervenant dans les agnelages difficiles, éloignant le troupeau des mauvaises herbes toxiques et tenant les coyotes à distance. Une fois par semaine, le patron les visite pour inspecter leur travail et leur apporter à manger. Le renouvellement des contrats dépend de la recommandation du patron, de sorte que les bergers hésitent beaucoup à se plaindre ou à exiger de meilleures conditions de vie.

La vie sur les ranchs d'élevage nord-américain est une expérience plutôt désagréable (CCLS 2000 et 2005). En plus de la dureté de la vie et des conditions d'exploitation, tous les migrants s'entendent pour dire que la solitude est quasiment insupportable. Werner (1991) considère que leur contrat est un « contrat avec la solitude ». En même temps, ils voient ces contrats comme la seule possibilité de gagner un peu de capital et d'améliorer leur vie à Usibamba. Le fait est, toutefois, qu'ils ne parviennent pas tous à s'accommoder de la solitude et que la désertion est un problème répandu. Dans les années 1950, de nombreux bergers basques abandonnaient aussi leur emploi pour des positions mieux payées comme mineurs, concierges et journaliers (Douglass et Bilbao 1975:314). Comme nous l'avons vu, Diego s'est sauvé en ville après un mois au ranch. Dans les villes, ils peuvent gagner plus d'argent et travailler dans de meilleures conditions, mais du moment qu'ils quittent le ranch, leur séjour aux États-Unis devient illégal et ils courent le risque d'être attrapés par des officiers de l'immigration américaine et déportés.

La comunidad et ses migrants

Comme expliqué plus haut, le fonctionnement de la comunidad est basé sur la participation active et non rémunérée de ses membres. Comme les migrants sont incapables de remplir ces tâches, ils doivent demander aux autorités communautaires la permission de s'absenter. Obtenir cette permission ne pose pas de difficulté. Cependant, en demandant cette permission, les migrants se soumettent au régime communal.

Au début de la migration des bergers vers les États-Unis, la comunidad n'imposait aucun tarif aux migrants, bien qu'on s'attendît à ce que ceux-ci rapportent des cadeaux. Au fil des ans, la migration augmenta et l'on établit une tarification qui augmenta avec les années (cf. Celestino 1972). Aujourd'hui, le tarif à payer est beaucoup plus élevé que la somme des amendes qui devraient être perçues pour l'absence d'un membre aux assemblées et aux faenas pendant son séjour à l'étranger. De plus, le tarif à payer augmente quand un migrant repart pour un deuxième ou un troisième contrat.

La Règlementation interne de la Comunidad Campesina de Usibamba stipule ce qui suit :

Les comuneros ont droit à la permission suivante: permis de travailler à l'étranger pour une période de trois ans, ils sont tenus de verser la contribution suivante: la première fois : 150 dollars américains; la deuxième fois : 200 dollars américains; la troisième fois : 300 dollars américains; la quatrième fois et les fois subséquentes : 400 dollars américains.

En retour de ces paiements, les migrants demeurent membres de la comunidad et conservent leur terre qui, en leur absence, peut être exploitée par leur femme ou d'autres parents. Les membres de la famille ont aussi la permission d'utiliser le pâturage communal. Les épouses peuvent voter en leur nom aux assemblées de la comunidad. Enfin, la comunidad soutient les comuneros dans leurs démarches pour obtenir le permis de travail américain en émettant des documents qui attestent leur expérience comme berger et des certificats de bonne conduite. Ces certificats sont importants pour remplir les démarches officielles à Lima.

La comunidad n'établit pas de limite quant au nombre de comuneros qui sont autorisés à travailler à l'étranger, ni quant au nombre d'années pendant lesquelles un comunero peut s'absenter. Nous avons calculé qu'en 2005, 42 comuneros vivaient aux États-Unis avec un permis de la comunidad. Ces 42 comuneros versaient 6 634 dollars américains, de sorte que les permis des migrants sont de loin la principale source de revenus de la comunidad.

Dans les archives communautaires, la plus ancienne demande formelle d'une permission de partir vers les États-Unis date de 1981. Les arguments utilisés dans les demandes officielles reviennent toujours au même. Les comuneros qui demandent une permission de s'absenter expliquent que le principal motif de leur exil vers les États-Unis est d'améliorer la situation économique de leur famille. Ils soulignent qu'ils n'oublieront pas leur communauté, leur pays natal; non seulement paieront-ils le tarif communautaire obligatoire, mais ils feront une contribution personnelle supplémentaire à la communauté. Nous présentons ci-dessous une de ces lettres :

Président du Comité exécutif de la Communauté d'Usibamba

Chères autorités de la Communauté

En tant que membre actif de cette Communauté, je me présente avec le respect que mérite votre autorité et demande votre attention pour la requête suivante.

Voulant travailler pour soutenir ma famille comme n'importe quel être humain et ayant entrepris les procédures pour travailler à l'étranger (aux États-Unis), je vous demande, à nos autorités, un congé de trois ans pour travailler comme berger dans un ranch aux États-Unis. Ma requête est conforme aux résolutions de la réglementation interne de notre Communauté et je me plierai au paiement des frais correspondant aux assemblées et aux travaux communautaires durant mes trois années d'absence. De plus, je suis d'accord pour contribuer quelques grains de sable au bénéfice de notre communauté. Après mon retour à Usibamba, je poursuivrai mon service à la Communauté, remplissant tous

les engagements et obligations comme tous les membres de la communauté.

En conséquence, je vous demande instamment, notre Président, d'accéder à ma requête parce qu'elle est juste.

Usibamba, 4 avril 1984

L'expression « contribuer quelques grains de sable » (*colaborar con algun granito de arena*) au bénéfice de la communauté est une expression figée relative à la position des migrants. Elle signifie que par leur contribution financière, les migrants démontrent leur engagement envers la communauté et soutiennent son développement futur. Par conséquent, en plus des frais qu'ils ont à payer pour le permis, on demande aux comuneros migrants des contributions monétaires supplémentaires (leurs petits grains de sable). Par exemple pour l'achat de matériaux de construction comme du mortier et des briques pour les bâtiments publics. Autre exemple, en 2005, lors d'une réunion générale de la comunidad, il a été décidé que les migrants devaient acheter le ciment pour la construction d'une statue sur la place centrale du village. Plus récemment, on leur a demandé de contribuer à l'installation d'ordinateurs et de l'internet dans le village. Chaque année, les migrants défraient aussi l'anniversaire de la comunidad, le championnat de soccer et d'autres festivités du village.

Ci-dessous, nous présentons une lettre des autorités de la comunidad à un comunero aux États-Unis, dans laquelle on exprime de façon très explicite la notion de faire des contributions « en échange » du droit de demeurer membre de la comunidad. Bien que le ton de la lettre soit formel et poli, le contenu est très direct et à la limite menaçant.

Usibamba, 4 mars 1987

Par la présente, nous voulons vous faire savoir que lors de la dernière assemblée générale du 28 février de cette année, les comuneros ont décidé que les comuneros qui se trouvent à l'étranger doivent contribuer leur grain de sable, en d'autres mots envoyer leur collaboration ou leur cadeau. S'ils ne se conforment pas à cette demande, ils perdront leur statut de comunero.

En conséquence, Luis, nous en tant qu'autorités, te demandons de nous fournir une machine à écrire pour le bureau de l'administration centrale, puisque les autres comuneros qui vivent à l'étranger nous ont déjà transmis leur cadeau.

Les autorités de l'Administration centrale reconnaîtront votre contribution de grande valeur et vous alloueront les terres qui vous reviennent. Salutations sincères. Pour le progrès de notre comunidad.

Luis est devenu comunero en 1979. Il a rempli 4 contrats de trois ans aux États-Unis. Il a toujours demandé à la comunidad la permission de s'absenter et il a versé tous les paiements nécessaires. Malgré cela, la comunidad lui a régulièrement demandé d'autres contributions, auxquelles il a toujours souscrit. Après douze ans, il est revenu au village et a continué comme comunero.

La lettre qui suit exprime comment les comuneros s'attendent à ce qu'on tienne compte d'eux, en échange de leurs contributions, dans la réallocation annuelle des terres

Californie, 9 août 1984

Messieurs des autorités, en réponse à la lettre que vous m'avez envoyée pour demander ma contribution d'un demi-million de soles pour ce projet, autorités, je suis complètement d'accord avec ce montant que je vous enverrai à la fin de ce mois. Autorités, je peux même donner davantage pour certains projets comme ceux du conseil municipal et d'autres. [...] Mais autorités, je vous demande instamment d'écouter ma requête : je vous demande de me donner mon premier lopin de terre irriguée. Jusqu'à maintenant, je n'en ai jamais reçu, et c'est ma seule récrimination. Voyons, messieurs des autorités, comment s'exprimera votre conscience. Là s'arrêtent mes revendications, autorités, jusqu'à une prochaine lettre.

Au revoir à vous tous, autorités, et transmettez mes salutations à tous mes frères comuneros en général.

Merci.

Mauro [...]

Ces lettres illustrent le ton respectueux et soumis dans lequel les comuneros migrants s'adressent aux autorités communautaires et célèbrent la comunidad en référant à la santé de la comunidad, le progrès de la comunidad, les confrères comuneros, etc. En même temps, elles démontrent sans équivoque quels sont leurs intérêts matériels et combien leur relation en est une d'échange.

Malgré l'acquiescement des frais et des contributions additionnelles, la comunidad rappelle continuellement aux migrants qu'ils sont absents du village, et donc de mauvais membres. On considère que les paiements en argent n'ont pas la même valeur que la contribution en travail physique et en sueur (*sudar la camiseta*, mouiller sa chemise de sueur). Les migrants et leurs familles connaissent donc souvent une forme de harcèlement de la part de la comunidad. Par exemple, en 2005, le président de la comunidad a demandé aux comuneros migrants une contribution de 200 Nuevos Soles (NS, environ 57 dollars américains) en compensation de leur absence d'une série d'assemblées et de faenas de voisinage. La contribution devait être utilisée pour l'achat de ciment

pour la place centrale du village. Mais en même temps, les femmes de ces migrants ont été informées qu'elles devaient remplacer leurs maris dans ces assemblées et faenas. On leur imposait des amendes si elles ne remplissaient pas ces devoirs.

Les femmes des migrants ont écrit la lettre suivante aux autorités communautaires.

Usibamba, 25 mars 2005,

Nous, les femmes des comuneros qui travaillent à l'étranger, nous présentons avec le respect que méritent nos autorités, et faisons valoir ce qui suit :

Comme tout le monde le sait dans tout le village, nos maris contribuent avec des dollars pour les assemblées et les faenas qu'ils manquent en étant hors du pays. Nous ferons les contributions qu'on attend de nous. Maintenant, on nous impose des amendes pour nos absences aux assemblées et aux faenas. [...] Nous avons expliqué la situation à nos maris migrants et ils ne sont pas d'accord avec les amendes, puisqu'ils considèrent que toutes les assemblées et les faenas sont comprises dans le tarif annuel qu'ils payent à la communauté pour obtenir la permission de travailler à l'étranger.

En conséquence, nous vous prions, notre président du Comité exécutif, d'accepter notre requête et de retirer toutes ces amendes, ce qui est juste.

[Signatures et numéros d'identité des femmes]

En exigeant des femmes qu'elles travaillent aux faenas, la comunidad leur rappelle qu'elles doivent défendre l'honneur et la réputation de leurs maris. On peut invoquer que c'est une manière pour la comunidad de résister à la monétarisation du travail communal. On considère ce travail collectif comme un symbole de participation et d'engagement communautaire auxquels on ne peut pas substituer d'argent. Même si la comunidad autorise le paiement d'un tarif pour compenser pour l'absence d'un membre, cette « monétarisation » mine l'essence de la comunidad comme une institution fondée sur le travail en collaboration. Cette fois-là, les femmes des migrants ont décidé d'adopter une position commune. Finalement, elles sont parvenues à un accord selon lequel les autorités oublieraient les amendes si leurs maris acceptaient de payer la contribution supplémentaire de 200 NS pour construire la place centrale.

Les salaires élevés des bergers migrants engendrent aussi beaucoup de ressentiment, en particulier parce que cela leur permet d'acheter des parcelles de terrain résidentiel à Usibamba. Une autre source d'inquiétude est liée au fait que certains migrants, après leur retour des États-Unis, achètent des maisons dans les villes de la région et abandonnent la communauté.

Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes hommes du village décident de ne pas s'inscrire à la comunidad parce qu'ils trouvent que les avantages de devenir comunero (accès aux terres, participation à l'exercice du pouvoir local, soutien financier sous forme de prêts, image de citoyen à part entière) ne compensent pas pour les nombreux désavantages (obligation des corvées, lourde réglementation et interférences dans leur vie personnelle). Si c'est déjà le cas pour des hommes qui vivent au village, il est évident que ce le sera encore davantage pour les bergers migrants, particulièrement s'ils envisagent de rester à l'étranger pour plusieurs années. Un non-comunero qui part pour travailler aux États-Unis n'a aucune permission à demander à la comunidad et n'a aucun frais à payer.

On peut se demander pourquoi il est si important pour les comuneros de demeurer membre de la comunidad quand ils sont si lourdement taxés. Certains comuneros migrants décident effectivement de se retirer de la comunidad. À une occasion, la comunidad d'Usibamba a monté les tarifs à un niveau tel que la majorité des membres migrants ont décidé de ne pas payer et de perdre leur statut de membre. Une raison fondamentale de demeurer comunero tient au fait que la comunidad est une institution très prestigieuse qui, historiquement, était synonyme d'appartenance et de citoyenneté. Comme le décrit Cohen pour les communautés mexicaines, puisque la plupart des migrants laissent leur famille derrière, il est crucial qu'ils conservent leur statut au sein de la communauté (Cohen 2001:962, 963). Une raison plus matérielle – mais pas nécessairement plus importante – tient bien sûr au fait que le titre de comunero est la seule façon pour la femme et les enfants d'un migrant de gagner l'accès aux terres communales. Dans la section suivante, nous verrons les effets des migrations transnationales sur les rapports entre les sexes dans la comunidad, et comment celle-ci utilise la protection des femmes des migrants comme un autre levier pour resserrer son contrôle sur les migrants.

L'adultère et les nouveaux rapports entre les sexes dans la *comunidad*

La plus grande crainte de chacun des hommes qui part pour les États-Unis est que sa femme n'entreprenne une relation avec un autre homme et plus spécialement que cet homme « marque un but », c'est-à-dire qu'il mette sa femme enceinte. Cette inquiétude est fondée sur de nombreux exemples de comuneros qui ne sont jamais revenus des États-Unis après que leur femme fût tombée enceinte d'un autre homme. Ils ne pouvaient revenir parce qu'ils avaient peur de devenir la risée de tout le village. Tout Usibambino qui voyage vers les États-Unis sait qu'à partir du moment où il quitte le village, d'autres hommes

s'intéresseront à sa femme. Parmi les remarques ironiques exprimées par les hommes quant à la vulnérabilité de la situation de ces femmes à Usibamba, on entend: « Voilà une vache bien éloignée de son taureau. On devrait prendre soin d'elle, parce qu'elle a besoin de l'attention d'un taureau; autrement, la vache deviendra stérile » ou encore « Si son mari est au loin, quelqu'un doit l'arroser, l'irriguer; autrement, elle va sécher. »

Les hommes mariés utilisent diverses stratégies pour courir le moins de risque possible une fois qu'ils ont décidé de partir pour les États-Unis. Par exemple, ils vont se dépêcher de mettre leur femme enceinte avant leur départ, réduisant par là la possibilité qu'un autre homme « marque un but » pendant leur absence. De cette façon, ils s'assurent aussi que leur femme sera « occupée » pendant qu'ils sont au loin et n'aura pas le temps « de s'enrayer et de courir les liaisons. »

La comunidad punit l'adultère comme un comportement immoral et un geste contraire aux bonnes mœurs. Plusieurs comuneros qui ont entretenu des liaisons avec les femmes de comuneros migrants ont perdu leur statut et leur terre. La comunidad n'intervient toutefois que si un comunero s'engage dans une liaison avec la femme d'un autre comunero. Si des comuneros ont des liaisons avec les femmes de non-comuneros ou avec des femmes non mariées, la comunidad n'interviendra pas puisqu'aucun comunero n'aura à se sentir trahi. En fait, la répression de l'adultère n'a pas beaucoup à voir avec le maintien d'une norme stricte de moralité publique, mais bien plutôt avec la sauvegarde de « l'honneur masculin » des comuneros. Nous voyons là une double attitude en ce qui touche le respect des femmes des comuneros migrants. D'une part, des camarades comuneros harcèlent ces femmes et en parlent dans un langage des plus sexistes. En même temps, la comunidad punit les comuneros qui ont des liaisons avec ces femmes dans le but de protéger l'honneur des comuneros migrants.

On trouvera ci-dessous une lettre d'Agustin Alejandro, un comunero qui se plaint auprès des autorités au sujet d'un autre comunero qui a entrepris une liaison avec la femme de son fils. Il demande aux autorités de prendre les mesures qui s'imposent.

Messieurs des autorités principales de la communauté

Je soussigné, Alejandro...avec le respect obligé qui me caractérise, me présente et expose ce qui suit :

Ma belle-fille, Mme Emilia..., femme de mon fils Rubén, a quitté le village en compagnie du comunero Lucio...Ils ont quitté leurs foyers avec l'intention de n'y jamais revenir. Après exactement deux mois et huit jours, ils sont revenus...

Ce cas d'adultère constitue une trahison du foyer de mon fils et de la société en général. Nous ne pou-

vons accepter des comuneros comme celui-là au sein de la communauté. On sait que mon fils Rubén a quitté la communauté pour les États-Unis avec une permission de trois ans. Il reste encore un an avant son retour. Je n'aurais jamais imaginé que mon fils allait être trahi par cette sorte de gens.

Je demande à cette noble assemblée l'appui nécessaire pour prendre les mesures de punition ou de sanction appropriées, conformément aux règlements internes de notre comunidad.

En conséquence de la situation expliquée ci-dessus, je vous prie, Messieurs des autorités et Messieurs de l'assemblée, d'imposer ladite punition qui n'est que justice.

Usibamba, 17 juillet 1991

L'idylle entre Lucio et Emilia est une des plus célèbres histoires d'amour touchant des migrants d'Usibamba. L'un et l'autre étaient mariés et avaient responsabilité de famille. Leur liaison commença pendant l'absence de Rubén et ils décidèrent de s'enfuir de la comunidad. Personne dans le village n'a compris pourquoi, après deux mois d'absence, ils ont décidé de revenir. Peut-être des difficultés ont-elles surgi entre eux ou ont-ils eu des regrets de ce qu'ils avaient fait. Après que le père de Rubén eût déposé sa plainte, la comunidad convoqua immédiatement une assemblée qui, par un vote majoritaire, décida que le comportement immoral de Lucio était un geste à l'encontre des bonnes mœurs de la communauté et qu'il méritait une punition. Lucio perdit sa qualité de comunero : il dut rendre sa parcelle de terre à la comunidad, et perdit son « dossier de service »

En punissant Lucio, la comunidad avait partiellement restauré l'honneur de Rubén. Après son contrat de trois ans comme berger, Rubén est revenu à Usibamba. Tout le monde dans le village appréhendait sa vengeance, mais l'esclandre n'eut pas lieu et Rubén retourna vivre avec Emilia et ses enfants comme si rien ne s'était produit. Rubén ne retourna jamais travailler aux États-Unis comme berger.

Cependant, pour Lucio et sa femme, il était difficile de nourrir leurs enfants sans accès aux ressources communautaires. Lucio entreprit donc, avec l'appui de sa femme, de regagner son statut de comunero. Sa femme écrivit la demande suivante aux autorités de la Communauté.

Cher Président du Comité exécutif de la Communauté paysanne d'Usibamba

Je, Maria...en tant qu'épouse de M. Lucio, comunero actif identifié par le No,...me présente avec le respect approprié que vous méritez et fais valoir ce qui suit :
Mon mari Lucio ayant été disqualifié en tant que comu-

nero, je vous supplie, vous et les comuneros de l'Assemblée, que vous rétablissiez mon mari comme un membre de la communauté de plein titre et que vous l'autorisiez à continuer à servir la communauté en remplissant tous ses devoirs de comunero, puisque ce qui lui est arrivé est une erreur et un malheur. Je vous supplie, membres de l'assemblée, d'agir avec votre conscience parce que comme famille, nous avons des enfants à nourrir, élever et éduquer. J'espère donc en votre compréhension à tous.

En conséquence, je vous prie, Président et membres de la communauté en général, d'accepter ma requête parce qu'elle est juste.
Usibamba, 7 août 1991

Lucio obtint la permission de redevenir comunero, mais son dossier était effacé et il repartait à zéro. Cette histoire illustre le fonctionnement disciplinaire par lequel l'honneur de l'offensé est rétabli et le délinquant morigéné. Cette année, Lucio est même Président du comité de Vigilance. À ce titre, il est responsable de la sanction des comportements répréhensibles des comuneros...

Un autre exemple de l'intervention directe de la comunidad dans les rapports entre les sexes dans le domaine familial survient quand les prérogatives d'un comunero sont formellement transférées à sa femme. Cela ne se produit que lorsqu'un comunero a entrepris une nouvelle vie aux États-Unis et n'a pas l'intention de revenir. C'est le cas de Raquel et Hugo. Peu après la naissance de leur fille en 1994, Hugo est parti travailler pour la Western Ranch Association (WRA). À la fin de son contrat de trois ans, en 1997, il décida de rester illégalement aux États-Unis. Même s'il continua de verser ses contributions à la communauté, il cessa d'envoyer de l'argent à sa famille. Avec le temps, Hugo cessa aussi de payer sa cotisation annuelle à la communauté, ce qui le mettait à risque d'être destitué en tant que comunero. Évidemment, lui ne risquait pas grand-chose, mais Raquel pouvait perdre son allocation de terrain si Hugo perdait le statut de comunero.

Les parents d'Hugo à Usibamba ont confirmé Raquel dans ses doutes que celui-ci avait fondé une nouvelle famille aux États-Unis. Raquel présenta donc une requête formelle à la comunidad pour pouvoir remplacer Hugo en tant que membre, et Hugo envoya une lettre de Californie pour soutenir la demande de Raquel :

Requête: être considérée comme une femme comunera en remplacement de mon mari.

Cher Señor Président du Comité d'administration de la communauté paysanne de Usibamba :

Raquel,... je me présente devant vous avec le respect que vous méritez et je vous expose ce qui suit :

Sachant que mon mari M. Hugo... a quitté son emploi sur un ranch aux États-Unis. Il n'est jamais revenu et demeure illégalement aux États-Unis depuis 1997 et a contracté mariage avec une autre femme aux É.-U.. Je ne reçois aucune nouvelle de lui et j'ai négocié avec mon beau-père, señor Félix... pour que son fils me reconnaisse les droits de garde de notre fille.

Je demande à votre autorité d'être considérée comme une comunera en lieu de mon mari M. Hugo... qui est devenu membre de la comunidad en 1994.

En conséquence, je vous prie Señor Président, d'accepter ma requête parce qu'elle est juste.
Usibamba, 30 septembre 2000

Bakersfield, Californie 6 mars 2000

Le Président du Comité d'administration de la communauté paysanne de Usibamba.

Président :

Je vous transmets mes salutations fraternelles avec tout le respect que vous méritez. Après ces vœux, je veux exposer les raisons de cette lettre.

...D'abord, je suis un membre actif de la communauté et depuis que j'ai joint l'organisation communale, j'ai rempli tous mes devoirs comme les autres comuneros.

Deuxièmement, comme vous le savez tous déjà, j'ai quitté notre communauté pour travailler à l'étranger dans l'espoir d'un avenir meilleur. Aujourd'hui, à cause de forces indépendantes de ma volonté, je ne puis continuer à être comunero...

C'est seulement maintenant que je demande à votre honorée personne et aux autres membres de la communauté de transférer les terrains communaux que j'utilise... à Raquel... qui assumera la responsabilité d'être une membre active de la communauté pour le bien de notre magnifique terre d'Usibamba et pour son avenir... C'est tout pour aujourd'hui, comuneros, jusqu'à la prochaine occasion. J'espère que j'aurai une réponse rapide de votre personne estimée et des autres membres du Comité administratif et de tous mes concitoyens. J'espère que ma requête sera acceptée parce qu'elle est juste.

Fidèlement vôtre,

Hugo...

Leur requête conjointe fut accueillie et l'assemblée générale de la comunidad décida formellement de remplacer Hugo par Rachel en tant que membre de la comunidad. Raquel pouvait aussi conserver son dossier de service à la comunidad, qui comprenait les nombreuses compensations qu'il avait payées pour obtenir la permission de s'exiler. Formellement, Raquel était maintenant une mère célibataire, et donc éligible en tant que comu-

nera. En tant que membre féminine, toutefois, Raquel avait droit à un hectare de moins de terres communales qu'Hugo. Bien que les femmes occupent toujours une position de dépendance, il est intéressant de noter que leur rôle et leur présence dans la comunidad gagnent en importance à cause de la migration et des infidélités de leurs maris. Non seulement les femmes remplacent-elles leurs maris durant les assemblées et les activités communautaires, mais elles les remplacent même comme membres officiels de la communauté s'ils décident d'entreprendre une nouvelle vie. Ainsi, la migration affecte et modifie simultanément les rapports entre les sexes dans le domaine familial et dans la communauté.

Conclusion : des régimes « d'esclavage » en compétition dans un contexte transnational

Depuis les années 1980, la migration des bergers des hauts plateaux andins du Pérou vers les ranchs d'élevage aux États-Unis a connu une croissance considérable. L'industrie américaine des ranchs ovins compte sur des bergers étrangers pour garder ses troupeaux à cause des conditions de travail misérables. Compte tenu de la situation économique difficile dans les Andes, les bergers péruviens sont disposés à accepter une vie de solitude. D'une certaine manière, on peut considérer la migration vers les États-Unis comme une façon de s'évader du régime d'esclavage de la communauté vers un autre système d'esclavage. Les Usibambinos perçoivent la comunidad et les ranchs nord-américains comme des « régimes d'esclavage »⁴.

Comme les bergers sont embauchés pour des contrats de trois ans et n'ont pas la permission d'emmener leurs familles, les impacts sur les parents qui restent au village sont significatifs. À Usibamba, un des villages andins qui fournit des bergers pour les ranchs américains, les femmes et les enfants souffrent à divers égards de l'absence de leur mari et père. Le fait que la migration occasionne diverses angoisses personnelles et familiales n'est pas nouveau, mais peu de recherches avaient été consacrées à l'effet de la gouvernance locale sur ces angoisses, et c'est ce que cet article a cherché à documenter.

Usibamba correspond à l'image d'une comunidad andine typique en tant qu'institution strictement organisée et disciplinée où l'on obéit à des formes locales d'ordre et de justice rigoureuses (Yambert 1980). Par exemple, Usibamba continue de faire honneur à la redistribution annuelle des terres parmi la comunidad et observe un régime strict de discipline et de punition dans la gestion de la communauté et son contrôle sur la terre. Nous avons plongé dans les diverses conséquences d'un niveau élevé de migration sur le fonctionnement de la comunidad.

Plusieurs études portant sur des communautés paysannes et indigènes dans d'autres régions d'Amérique latine, comme le Mexique, se sont intéressées à la question de savoir ce qui advient à la comunidad en conséquence des migrations transnationales (Cohen 2001; Van Wey et al. 2005; Mutersbaught 2002). Par exemple, van Wey et ses collaboratrice (2005) montrent que la forte capacité organisationnelle des systèmes traditionnels d'exercice du pouvoir dans les villages autochtones ouvre la possibilité pour la comunidad d'obtenir des contributions de la part des migrants pour des projets communautaires. Alors que ces auteurs insistent sur un renforcement des systèmes de gouvernance indigènes comme résultat des migrations transnationales, à Usibamba, nous percevons des forces contradictoires.

À Usibamba, nous trouvons la situation paradoxale où la dépendance de la comunidad aux revenus en provenance des migrants augmente, pendant que ceux-ci sont de plus en plus contraints de démontrer leur subordination dans des registres matériels autant que symboliques. On accorde plus d'importance que jamais aux notions qui constituent le fondement idéologique de la comunidad, telles que la discipline, l'ordre et l'importance du devoir citoyen. Entre autres choses, cela s'exprime dans les tarifs et contributions en augmentation constante que doivent « consacrer » les comuneros vivant aux États-Unis en « paiement » pour leur absence. Le point est qu'il serait trop facile pour les migrants de simplement payer pour des substituts dans les corvées collectives. Cela pourrait résulter dans une différenciation de classes entre migrants riches et comuneros pauvres employés par les premiers. En imposant des exigences plus strictes et en gardant continuellement les migrants subordonnés, la comunidad résiste à la monétarisation du travail communautaire. Pour les migrants, l'avantage de demeurer membre de la comunidad est que leur famille conserve le droit d'utiliser les terres communales tandis que les comuneros qui entretiendraient une liaison avec leur femme seront punis par la comunidad. De cette manière, l'institution protège leur honneur tandis que la migration des bergers péruviens s'appuie sur et consolide le régime disciplinaire de la comunidad andine.

Un certain nombre de migrants refusent toutefois de se plier aux exigences croissantes de la comunidad et prennent leurs distances d'avec son régime disciplinaire, malgré les lourdes conséquences que cela peut avoir sur leur réputation et leur famille demeurée à Usibamba. De manière similaire, de nombreux migrants s'évadent aussi du régime d'esclavage des ranchs nord-américains en s'enfuyant pour s'embaucher dans des emplois illégaux mais mieux rémunérés. L'envers de cette médaille tient au danger d'être

arrêté par la police et incarcéré ou déporté. En conséquence, les tentatives d'échapper à ce régime disciplinaire communautaire transnational peuvent précipiter les migrants et leurs familles dans des situations limites de précarité matérielle et de conflits. La migration a aussi des conséquences importantes sur les rapports entre les sexes.

À plusieurs égards, l'absence à long terme des hommes modifie les relations entre hommes et femmes dans la communauté. D'abord, le sexisme contre les femmes a augmenté dans la mesure où les hommes qui restent au village ont tendance à harceler les femmes laissées derrière. D'autre part, la comunidad punit les comuneros qui nouent des liaisons avec les femmes des migrants, protégeant par là l'honneur des comuneros exilés. La migration a ainsi amené l'adultère au centre des discussions et des sanctions punitives dans la communauté. En second lieu, à mesure que les femmes remplacent leurs maris absents dans diverses tâches, la présence des femmes dans les activités communautaires est en croissance régulière. La comunidad encourage aussi les femmes qui veulent remplacer formellement leur mari si ceux-ci les abandonnent et décident de rester aux États-Unis. Par ce biais, les femmes acquièrent graduellement mais systématiquement plus de tâches et de responsabilités dans la comunidad campesina traditionnellement dirigée par des hommes. Bien que les femmes soient encore subordonnées, on peut affirmer que la comunidad se fait « féminiser » contre son gré.

Monique Nuijten, Département de sociologie du développement rural, Université Wageningen, Hollandseweg 1, 6706 KN Wageningen, Pays-Bas. Courriel: Monique.nuijten@wur.nl.

David Lorenzo, Département Société et mondialisation, Université de Roskilde, Bâtiment 23.2. P.O. Box 260. DK-4000 Roskilde, Danemark. Courriel: dlorenzo@ruc.dk.

Notes

- 1 Selon le dernier recensement officiel de 1993. INEI (1993). Resultados Definitivos de los Censos Nacionales: IX de Población y IV de Vivienda realizado el 11 de Julio de 1993.
- 2 Le terme *cholo* réfère habituellement à des personnes à la peau foncée d'origine andine. Comme on l'utilise habituellement avec une connotation péjorative et discriminatoire, l'étiquette est perçue comme une insulte par la plupart des Péruviens. *Gringo* est un terme utilisé dans plusieurs pays d'Amérique du Sud pour désigner des étrangers blancs, particulièrement les Nord-Américains.
- 3 Selon les informations fournies par la WRA, ils ont 700 bergers d'inscrits dont 82 % sont péruviens, 12 % chiliens et les autres mexicains (MREP 2005:6). MPAS (Mountain Plains Agricultural Services) a 300 ouvriers agricoles enregistrés dont 80 % sont péruviens (MREP 2005:6). L'ambassade des États-Unis émet en moyenne 300 visas H2A chaque année (MREP 2005:6).

- 4 Jurgen Golte souligne que la migration a toujours été un moyen pour les paysans des Andes d'échapper au régime disciplinaire « d'esclavage » de la comunidad (Degregori and Golte 1973).

Références

- Altamirano, Teófilo
 1998 Peruvian Indigenous Shepherds in the North American West. *Dans* La Reconstrucción del Mundo en América Latina. Enrique Pérez, dir. Pp. 233-248. Lund: Université de Lund.
- 2004 Transnacionalismo, Remesas y Economía Doméstica. Cuadernos Electronicos de Filosofia del Derecho, no 10. Document électronique, <http://www.uv.es/CEFD/10/Altamirano.pdf>, consulté le 8 septembre 2007.
- Bedoya, Alvaro
 2003 Captive Labour: The Plight of Peruvian Shepherders Illuminates Broader Exploitation of Immigrant Workers in U.S. Agriculture. Tiré du numéro de septembre/octobre de Dollars and Sense: the Magazine of Economic Justice. Document électronique, <http://www.dollarsandsense.org/archives/2003/0903bedoya.html>, consulté le 21 juillet 2005.
- CCLS (Central California Legal Services)
 2000 Suffering in the Pastures of Plenty: Experiences of H-2A Shepherders in California's Central Valley. Document de discussion du Central California Legal Services (CCLS).
- 2005 Watching Sheep and Waiting for Justice: An Update of the Experiences of H-2A Shepherders in California's Central Valley. Document de discussion du Central California Legal Services (CCLS).
- Celestino, Olinda
 1972 Migración y cambio estructural: la comunidad de Lampián. Lima: Instituto de Estudios Peruanos.
- Cohen, Jeffrey H.
 2001 Transnational Migration in Rural Oaxaca, Mexico: Dependency, Development, and the Household. *American Anthropologist* 103(4):954-967.
- Degregori, Carlos I., et Golte Jurgen
 1973 Dependencia y desintegración estructural en la comunidad de Pacaros. Lima: Instituto de Estudios Peruanos.
- Douglass, William, et Jon Bilbao
 1975 Amerikanuak: Basques in the New World. Reno: University of Nevada Press.
- INEI
 1993 Resultados Definitivos de los Censos Nacionales: IX de Población y IV de Vivienda realizado el 11 de Julio de 1993.
- La Opinión
 2001 22 octobre. Una victoria para los trabajadores más pobres. Document électronique, <http://www.laopinion.com/archivo>, consulté le 14 janvier 2008.
- Leon, Pericles
 2001 Peruvian Shepherders in the Western United States: Will They Replace the Basques as the Dominant Ethnic Group in the Sheep Industry? *Nevada Historical Society Quarterly* 44(2):147-165.

- Mathers, Michael
 1975 *Sheepherders: Men Alone*. Boston: Houghton Mifflin.
- MREP (Ministerio de Relaciones Exteriores del Perú)
 2005 Secretaría de *Comunidades Peruanas en el exterior*. Cuadernos de gestión, Volumen 4. Situación de los pastores Ovejeros Peruanos en los Estados Unidos de América.
- Mutersbaugh, Tad
 2002 Migration, Common Property and Communal Labor: Cultural Politics and Agency in a Mexican Village. *Political Geography* 21(4):473-494.
- Paerregaard, Karsten
 1985 *Nuevas organizaciones en comunidades campesinas: el caso de Usibamba y Chaquicocha*. Lima: Pontificia Universidad Católica del Perú, Fondo Editorial.
 2002 *Business as Usual: Livelihood Strategies and Migration Practice in the Peruvian Diaspora*. *Dans Work and Migration: Life and Livelihoods in a Globalizing World*. Nina N. Sorensen et Karen F. Olwig, dirs. Pp. 126-144. London: Routledge.
- Pribilsky, Jason
 2001 Nervios and "Modern Childhood": Migration and Shifting Contexts of Child Life in the Ecuadorian Andes. *Childhood* 8(2):251-273.
- Roberts, Bryan R., et Carlos Samaniego
 1978 *The Evolution of Pastoral Villages and the Significance of Agrarian Reform in the Highlands of Central Peru*. *Dans Peasant Cooperation and Capitalist Expansion in Peru*. Norman Long and Bryan Roberts, dirs. Pp. 241-263. Austin: University of Texas Press.
- van Wey, Leah K., avec Catherine M. Tucker et Eileen Díaz McConnell
 2005 Community Organization, Migration, and Remittances in Oaxaca. *Latin American Research Review* 40(1):83-107.
- Werner, Louis
 1991 Contract with Loneliness. *Americas* 43(2):14-22.
- Yambert, Karl A.
 1980 *Thought and Reality: Dialectics of the Andean Community*. *Dans Land and Power in Latin America*. Benjamin Orlove and Glynn Custred, dirs. Pp. 55-78. New York: Helmes and Meiers.
-